



**DATE :** Longueuil, le 26 mars 2020

**À :** Aux producteurs et éleveurs de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec

**OBJET :** Mesures sanitaires à adopter

---

Chères productrices, chers producteurs,

Plus tôt cette semaine, nous avons transmis un communiqué informant que le gouvernement du Québec avait mis à jour la liste des services considérés comme étant essentiels dans le contexte de la crise. Les entreprises impliquées dans la chaîne alimentaire font partie des services essentiels. Cela vise tant les entreprises agricoles et alimentaires que leurs fournisseurs directs et indirects.

Par ailleurs, l'ambiguïté qui a plané concernant les opérations des fournisseurs et partenaires de la filière aura sans doute permis de constater que le maintien de leurs activités est nécessaire à assurer le bon fonctionnement de la chaîne alimentaire, surtout en cette période de crise.

Nous souhaitons vous rappeler qu'en cette période de pandémie, il est primordial que vous appliquiez, dans vos entreprises respectives, les mesures d'hygiène recommandées et ce, au bénéfice de tous les travailleurs œuvrant dans vos installations. Cela protégera la santé de vos employés et également des employés de vos fournisseurs et partenaires, sur lesquels repose le maintien des opérations.

De plus, il est primordial que vous respectiez les consignes d'auto-isolement durant 14 jours. À cet effet, nous vous rappelons que l'auto-isolement consiste à rester à la maison et éviter les contacts avec d'autres personnes. La consigne d'auto-isolement s'applique lorsque vous avez voyagé hors du Canada au cours des 14 derniers jours ou lorsque vous avez été en contact avec une personne qui est ou pourrait être atteinte de la Covid-19 ou lorsque vous avez reçu instruction de vous isoler.

À titre d'exemples, nous souhaitons vous rappeler que :

- Vous devez fournir de l'eau chaude et du savon pour le lavage des mains des travailleurs, incluant les équipes de capture et de vaccination;
- Si vous ou un employé de la ferme êtes en isolement préventif ou avez voyagé au cours des 14 derniers jours, il est important de ne pas côtoyer les employés lors de leur présence à la ferme, tant les vôtres que ceux de vos fournisseurs et partenaires. Advenant le cas, vous devez mandater une autre personne pour les superviser. Par exemple, faut éviter d'être présent lors de l'attrapage ou la vaccination des oiseaux ou encore éviter les contacts pour protéger les équipes de ramassage d'œuf à la ferme.

Nous sommes confiants que vous avez à cœur de veiller à l'application de ces consignes et sommes disponibles pour répondre à toute question de votre part.

Nous vous remercions de votre attention et vos prions de recevoir nos meilleures salutations.

Le président,  
Paulin Bouchard